II

(Actes pris en application des traités CE/Euratom dont la publication n'est pas obligatoire)

DÉCISIONS

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 27 octobre 2009

portant nomination d'un membre italien du Comité économique et social européen

(2009/797/CE, Euratom)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 259,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 167,

vu la décision 2006/524/CE, Euratom du Conseil [1], et la décision 2006/651/CE, Euratom du Conseil [2],

vu la proposition présentée par le gouvernement italien,

vu l'avis de la Commission,

considérant qu'un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la fin du mandat de Mme Susanna FLORIO,

DÉCIDE:

Article premier

M.Stefano PALMIERI, responsabile dell'area di ricerca Sviluppo locale e politica industriale dell'IRES CGIL — Istituto di ricerche economiche e sociali Confederazione generale italiana del lavoro (Groupe II — Groupe des salariés), est nommé membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2010.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Par le Conseil
Le président
C. BILDT

[1] JO L 207 du 28.7.2006, p. 30.
[2] JO L 269 du 28.9.2006, p. 13.